



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 1^{er} février à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Etaient présents : Cédric THOMAS Adjoint, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRACE, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON Conseillers municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT.

Absent excusé : Jean-Baptiste BÉCOURT.

Absents : Pierre BARBAUD, Fabienne BUCZKO, Aurélien SEGAUD, Tiphaine CHOPLAIN.

Secrétaire de séance : Dominique TRIBOUILLOIS a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Délégation du Droit de Prémption Urbain par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**
- **Autorisation donnée au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**
- **Adhésion au Groupement d'intérêt public ID 77**
- **Acquisition des parcelles cadastrées A 368 et A 653**
- **Demande de subvention au titre du Fonds Régional pour le Tourisme**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 30 et procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2018, approuvé sans observation.

DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire en date du 15 Novembre 2018 décidant de l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimités par les plans locaux d'urbanisme approuvés des communes membres de la communauté d'agglomération et de déléguer cet exercice du DPU aux communes membres dotées d'un document d'urbanisme approuvé.

Après examen et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- D'annuler la délibération n° 2018/20 en date du 15 juin 2018
- D'accepter la délégation du droit de préemption urbain dans les conditions fixées par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération coulommiers Pays de Brie par délibération en date du 15 Novembre 2018,
- D'Acter que l'usage de cette délégation s'inscrit dans le strict cadre des compétences communales
- D'acter que le droit de préemption urbain délégué à la commune concerne les zones U et AU du PLU communal, à l'exception des secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones d'intérêt communautaire, entrant dans le domaine de compétence de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- D'acter que les déclarations d'intention d'Aliéner, sur les secteurs, périmètres d'aménagement concerté et zones ayant un intérêt communautaire certain ou un enjeu important d'envergure intercommunal seront transmises à la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, dès leur réception par la commune.
- D'acter que le Droit de Préemption Urbain entrera en vigueur le jour où la délibération se rapportant à l'approbation du PLU ainsi que la présente délibération, seront exécutoires.

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET UNIQUE 2019

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et afin de faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.1612-1 du Code générales des collectivités territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018.

Monsieur le Maire propose l'achat d'un tracteur d'une valeur maximum de 6.000,00 €. Cette ouverture de crédit sera reprise au budget unique 2019, lors de son adoption.

ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour continuer à bénéficier des services du SATESE, la convention d'assistance technique départementale est remplacée par une adhésion nécessaire au groupement d'intérêt public dénommé ID 77.

Ce GIP créé officiellement en fin d'année 2018 permet à votre collectivité de bénéficier des conseils en matière d'ingénierie des services du Département dans le domaine de l'eau mais pas seulement : également aménagement, voirie, culture etc...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au Groupement d'intérêt public « ID77 » et approuve la convention constitutive.

Le conseil municipal désigne Alain BOURCHOT (Délégué titulaire) et Pierre BARBAUD (Délégué suppléant), comme représentant de la commune de Maisoncelles-en-brie au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 ».

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES A 368 ET A 653

Monsieur le rappelle la délibération n° 2018/24 en date du 21 septembre 2018 concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section A 368 appartenant aux Consorts DECOUTTERE et A 653 appartenant à la GFA de MEROGER moyennant la somme de 16 040,50 € soit 3,50 € le m².

Considérant qu'il convient d'ajuster la contenance de la parcelle cadastrée A 653 appartenant à la GFA de MEROGER à 2992 m² au lieu de 2292 m², le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à procéder à l'acquisition desdites parcelles moyennant la somme de 18 490,00 € et dit que la provision sur frais de notaire est estimée à 1700,00 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL POUR LE TOURISME

Dans le cadre du développement touristique de Maisoncelles-en-Brie, Monsieur Le Maire propose au conseil Municipal d'équiper la commune d'un casque de réalité virtuelle (timescope) retraçant l'histoire de Maisoncelles-en-brie. Après examen et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce projet pouvant être financé avec l'aide de la région au titre du fonds pour le tourisme à hauteur 30% du montant H.T. de l'opération estimée à 27000,00 €.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Voirie**

Éric Surmont demande si l'aménagement du carrefour de la rue du Vide Bouteille et du Château d'Abélard et Héloïse sera programmé. Monsieur le Maire l'informe qu'un devis a été demandé pour la pose du panneau stop ainsi que la mise en place de la zone trente sur ces portions de rues. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a également demandé une étude pour établir une zone trente afin de sécuriser la place de l'église et la rue de Crécy. Il a reçu le délai d'intervention de Wiame vrd (pour la portion de la rue de Crécy face au parc de la maison de retraite) programmé pour le début mars.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Smitom ouvrira en continu de 9h00 à 18h00 le samedi la déchetterie de Coulommiers dès le 1^{er} mars 2019
- Un concert d'instruments à vent et à cordes sera donné à la salle des fêtes de Maisoncelles le 12 mai 2019.
- Nous avons reçu pour les bons, les colis et le repas du 3^{ème} âge les remerciements de : Mme Bassole – Mme Defente – Mr et Mme Devilleneuve – Mr et Mme Grosbois – Mr et Mme Hatsadourian – Mr et Mme Koza – Mr et Mme Lamiche - Mr et Mme Marcotte – Mr et Mme Meyniel – Mme Péguet – Mr Pouyet – Mr et Mme Raffis – Mr et Mme Rossi.

La séance est levée à 22h30